

Règlement d'Ordre Intérieur à l'attention des parents

Chers Parents,

Vous avez inscrit votre enfant au Centre de vacances « Les P'tits vacanciers » organisé par l'Administration communale de Dison pendant les vacances d'été 2021. Permettez-nous dès lors de vous rappeler les principales dispositions réglementaires concernant son organisation :

Dénomination et adresse

Centre de vacances « Les p'tits vacanciers »
Ecole communale Heureuse
Rue de Verviers, 310
4821 Andrimont

Pouvoir organisateur

Administration communale de Dison, représentée par :
Madame Véronique BONNI, Bourgmestre
Madame Martine RIGAUX, Directrice générale
Rue Albert 1^{er}, 66
4820 Dison

Personne de contact

Monsieur Matijevic Dragan, coordinatrice ATL
Rue Albert 1^{er}, 66
4820 Dison
087/39.33.68(95)
dragan.matijevic@dison.be

Période de fonctionnement

Les p'tits vacanciers fonctionnent durant les mois de juillet et août, du lundi au vendredi, excepté les jours fériés.

Le Centre de vacances ouvre ses portes de **07h30 à 17h30**.

L'accès au Centre de vacances n'est plus autorisé **après 9heures** et les parents (ou les personnes responsables) doivent reprendre leur(s) enfant(s) à **17h30' au plus tard**. A défaut, une contribution financière de **5€** sera réclamée aux parents dont les enfants auront dû rester sous la surveillance des moniteurs après 17h30'.

Prix et modalités d'inscription

La participation financière demandée est de 35 euros par semaine et par enfant domicilié à Dison (avec un maximum de 105 euros par semaine et par famille) et de 45 euros par semaine et par enfant non domicilié à Dison (avec un maximum de 135 euros par semaine et par famille).

Le prix comprend les frais de potage, de boissons de midi et les diverses activités proposées (spectacle, atelier culinaire, ...).



Le montant dû est à payer anticipativement sur le compte BE47 0000 0194 8080 avec la mention suivante : **Nom + prénom de l'enfant + numéro(s) de la(les) semaine(s) d'inscription.**

Le formulaire d'inscription, le document de droit à l'image et la fiche santé sont à télécharger sur le site Internet de l'Administration communale (www.dison.eu) ou disponibles auprès des directions de vos écoles ainsi qu'à l'Administration communale.

L'inscription sera officielle après avoir :

- Complété le formulaire d'inscription avec les dates souhaitées
- Complété le formulaire de fiche santé accompagné d'une vignette de la mutualité
- Complété le formulaire d'Autorisation parentale pour la prise et/ou la diffusion de photographies
- Pris connaissance du présent ROI. L'accord de celui -ci sera daté et signé dans le formulaire d'inscription
- Effectué le paiement

A défaut, il ne sera pas possible d'accepter votre enfant à la plaine de vacances

Remboursement en cas de maladie uniquement

Seules les absences couvertes par un certificat médical seront remboursées à condition qu'une demande écrite accompagnée du certificat ait été renvoyée au service ATL(M. Matijevic Dragan)

Public cible

Le Centre de vacances peut accueillir jusqu'à 40 enfants par semaine âgés de 3 ans à 12 ans.

Encadrement

L'équipe d'animation est constituée d'étudiants-animateurs et d'un chef de plaine. Cette équipe d'encadrement répond aux normes établies par l'ONE :

- Un responsable de plaine breveté
- Un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur par groupe de 12 enfants de 6 à 12 ans
- Un animateur sur trois est breveté

Les enfants sont répartis par groupe d'âge (3-6 ans et 7-12 ans)

Infrastructure

Le Centre de vacances est organisé à l'école Heureuse qui est en endroit sécurisé et idéal pour accueillir des enfants dans de bonnes conditions. Le centre de vacances est organisé dans les locaux de la garderie qui offre une structure adaptée aux besoins des enfants (grande pièce de vie, cuisine, toilettes, espace de psychomotricité, espace pour la sieste, ...). Cet endroit est calme, accueillant, lumineux et fonctionnel. En plus des locaux, nous pouvons disposer de l'infrastructure extérieure qui est vaste, agréable et bien clôturée en plus de proposer des espaces verts et des espaces de jeux.

Mesure de prévention / Santé

Les parents ou responsables sont tenu de compléter la fiche santé et d'informer les responsables de toutes particularités liées à la santé de leur(s) enfant(s).

Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants sauf sur prescription du médecin (les parents veilleront à inscrire sur la boîte d'origine le nom et le prénom, les heures d'administration et le dosage).

Lorsqu'un enfant est malade en cours de journée, les parents seront avertis et on leur demandera de venir si possible le chercher pour éviter au maximum le risque d'épidémie et de contagion.

En cas d'accident, le chef de plaine prévientra les parents. En cas d'extrême urgence, il prévientra le 112. Il donnera tous les renseignements utiles : nature et lieu des faits, adresse. L'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche en cas de besoin.

Durant les activités, les enfants sont couverts par l'assurance de l'Administration communale.



Droit à l'image

L'organisation s'accorde le droit de prendre des photographies des enfants en activités. Ces dernières sont réservées aux diverses publications et supports publicitaires de la commune de Dison.

En cas de désaccord avec cet article du règlement, il est demandé de formuler votre refus par écrit via le formulaire « autorisation parentale pour la prise et/ou la diffusion de photographies ».

Organisation d'une journée type

7h30 à 9h00 : Accueil et garderie encadrée
9h00 à 9h15 : rassemblement et explication de la journée
9h15 à 10h15 : atelier
10h15 à 10h30 : pause collation
10h30 à 12h00 : atelier
12h00 à 12h30 : dîner
12h30 à 13h30 : temps libre
13h30 à 15h00 : atelier
15h00 à 15h15 : pause collation
15h15 à 15h45 : fin des ateliers
15h45 à 16h00 : rassemblement et évaluation de la journée
16h00 à 17h30 : garderie et échange avec les parents

Organisation quotidienne

- ❖ Les enfants ne peuvent quitter le Centre de vacances non accompagnés que sur demande écrite et signée par les parents. De même, sans autorisation écrite et préalable de ceux-ci, ils ne seront confiés en aucun cas à des tiers.
- ❖ La fréquentation du Centre de vacances peut être refusée en cas d'indiscipline grave et répétée ou de non-paiement, après rappel, de la participation financière réclamée aux parents.
- ❖ Les enfants qui portent toujours des langes ne peuvent fréquenter le Centre de vacances.
- ❖ Les enfants présentant des problèmes de pédiculose (poux) ne pourront plus être admis au Centre de vacances qu'après avoir reçu un traitement adapté.
- ❖ Aucune décision concernant un problème de santé de votre enfant ne sera prise sans votre accord
- ❖ Vous voudrez bien munir votre enfant de chaussures adaptées pour la marche, d'une casquette ou d'un chapeau, d'une crème solaire, d'un vêtement de pluie et marquer ceux-ci à son nom.
L'Administration communale de Dison décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de tout objet personnel emporté au Centre de vacances ainsi que lors de toute activité.
- ❖ L'utilisation de « consoles, MP3 et GSM » est interdite sur le site et seront d'office confisqués et rendus en fin de journée

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous prions d'agréer, chers parents, nos salutations très distinguées.

La Directrice générale,

M. RIGAUX-ELOYE

PAR LE COLLEGE :

L'Echevine de la Jeunesse,

S. WILLOT

La Bourgmestre,

V. BONNI

